

COMPE - RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016

INDEMNITE DU RECEVEUR

Le conseil vote l'indemnité du receveur sur la base du taux de 50 % du montant maximum.

STATUTS DE L'AGGLOMERATION

Le conseil entérine la mise en conformité des statuts de la CAMVS issus de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe et qui se traduit d'une part par une définition plus détaillée des compétences économiques et d'autre part par l'intégration de compétences auparavant optionnelles (collecte et traitement des déchets, gens du voyage) dans les compétences désormais obligatoires.

AVANCEMENT DE GRADE

Suite à la demande d'un agent, de passer adjoint technique 1^{ère} classe, le conseil décide créer le poste correspondant, cet agent remplissant les conditions requises, et de supprimer concomitamment un poste d'adjoint technique 2^e classe.

CLIC VAL DE SAMBRE

Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 100 €uros pour le partenariat avec le CLIC

VENTE DE PARCELLE

Le conseil donne son accord pour la vente d'une parcelle constructible de 489 m² située impasse Victor Hugo prolongée au prix de 12 000 €, cette parcelle étant à vendre depuis plusieurs années.

TROTTOIRS RUE DELMOTTE

Le conseil confirme son accord pour une participation de 50 % et une durée d'amortissement de quinze ans.

FAUTEUILS CINEMA

La mise en vente est validée sur la base de trois lots de 100 fauteuils pour 2500 €uros.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Le conseil approuve le transfert à parts égales de 24 000 euros du compte 6615 vers les comptes 60 612 et 64 168.